

PROGRAMME EUROPÉEN D'ÉCHANGE D'EXPERTS EN PROTECTION CIVILE



Partager des expériences, des connaissances et des compétences via des échanges de courte durée.

ON S'ADRESSE

Aux experts de protection civile et aux organisations des États membres du Mécanisme européen de protection civile ou des États tiers éligibles.

Les experts de protection civile peuvent postuler pour participer à des échanges.

Les organisations de protection civile accueillent les experts pour partager leur expérience.

POURQUOI POSTULER ?

- Pour partager votre expérience et vos connaissances
- Pour enrichir vos connaissances au travers d'expériences pertinentes
- Pour avoir accès à des connaissances spécifiques et à un réseau de connaissances fiable et partagé



APPROBATION DU COORDINATEUR NATIONAL DE FORMATION

L'éligibilité au Programme d'échange d'experts est soumise à l'approbation du coordonnateur national de formation (CNF) de votre pays.

ÉGALITÉ DES CHANCES

Le Programme encourage la participation d'experts de sexe féminin.

EXIGENCES LINGUISTIQUES

Les experts doivent avoir les connaissances linguistiques requises (langue anglaise et/ou langue du pays visité).



CONTACT:

CN APELL-RO – Fondation Centre National APELL pour la **Gestion** des Désastres

IGSU – Inspectorat General pour les Situations d'Urgence, Roumanie



www.exchangeofexperts.eu



info@exchangeofexperts.eu



+4 0722 780 790



401151, Turda, 101, Rue Dr. I. Ratiu, Cluj Roumanie

Dès que les modalités de transport et d'hébergement des experts invités sont finalisées, l'équipe chargée du Programme vous envoie le guide de voyage qui contient toutes les informations appropriées relatives à l'échange. L'équipe chargée du Programme est ouverte à toute suggestion relative aux possibilités d'hébergement pour les experts en visite.

ASPECTS LOGISTIQUES

Le Programme prend en charge l'ensemble des frais de déplacement (transport et hébergement).

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Les retours d'expérience jouent un rôle important dans le perfectionnement permanent du Programme. Ils ont contribué à son succès ces dernières années. Chaque retour d'expérience est un outil très utile qui permet d'améliorer les échanges futurs. Il aide à réfléchir et à approfondir les bénéfices et les enseignements tirés des échanges.



QUI EST RESPONSABLE DU PROGRAMME D'ÉCHANGE D'EXPERTS ?

Ce Programme d'échange d'experts est financé par la Commission Européenne.

CN-APELL Roumanie est le coordonnateur du Programme, avec le soutien de l'Inspectorat Général pour les Situations d'Urgence – IGSU / Département pour les Situations d'Urgence au sein du Ministère des Affaires Intérieures.

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME D'ÉCHANGE D'EXPERTS ?

Le Programme offre aux experts de protection civile l'opportunité de partager des expériences, d'acquérir des connaissances précieuses et de renforcer leurs compétences opérationnelles dans le cadre d'un système d'échange. Les experts peuvent participer à des échanges et les organisations de protection civile peuvent également inviter des experts. La durée d'un échange varie entre quelques jours et trois mois. Vous pouvez partir seul ou au sein d'un petit groupe.

PARTICIPER À UN ÉCHANGE D'EXPERTS

Les experts de protection civile peuvent visiter une ou plusieurs organisations dans un ou plusieurs pays. Il est, par exemple, possible d'observer les structures opérationnelles du pays visité et d'apprendre des nouvelles techniques ou de participer à des formations ou à des exercices de simulation.

INVITER UN EXPERT

Les experts de différents pays peuvent être invités par votre organisation pour : observer les structures opérationnelles, apprendre de nouvelles techniques, suivre des formations ou participer à des exercices de simulation.

Le Programme d'échange d'experts contribue au perfectionnement continu du Mécanisme européen de protection civile et au renforcement des capacités dans le domaine de la protection civile.



POSTULER POUR UN ÉCHANGE

Il faut remplir votre formulaire d'inscription sur notre site web et l'envoyer au coordonnateur national de formation (CNF) de votre pays. Son approbation est obligatoire pour valider votre candidature. Votre candidature doit contenir une lettre de motivation claire et argumentée mettant en évidence les bénéfices et les résultats attendus de cet échange.

L'équipe en charge du Programme vous proposera ensuite un partenaire adapté pour l'échange, à moins que vous n'ayez des suggestions. Si l'organisation partenaire que vous avez identifiée n'est pas disponible, l'équipe vous proposera des solutions alternatives.

L'équipe en charge du Programme débutera les démarches concernant la prise en charge du transport et hébergement pour les experts qui ont été acceptés.

INVITER DES EXPERTS DANS VOTRE ORGANISATION

Il faut remplir votre formulaire d'inscription sur notre site web et l'envoyer à l'équipe en charge du Programme. Veillez à informer votre CNF le plus rapidement possible de l'intention d'inviter des experts dans votre organisation.

L'équipe chargée du Programme peut aider à l'identification d'experts compétents pour l'échange. Les experts ont besoin de l'approbation du coordinateur national de formation de leur pays pour participer au Programme.



Le Programme d'échange d'experts est ouvert aux professionnels ou aux volontaires qui sont en fonction au sein d'une institution ou d'une organisation de protection civile qui joue un rôle reconnu dans le domaine de la protection civile, comme par exemple un département gouvernemental, un service d'urgence ou un établissement scientifique.

Les experts et les organisations qui invitent des spécialistes doivent être localisés dans un pays participant au Mécanisme européen de protection civile ou dans un État tiers éligible.